

15 juillet 2021

Site web:<http://fasmi.fr/>

Comité Technique de Réseau de la direction générale de la Police Nationale.



**Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
25 rue des tanneries 75013 PARIS - 01 43 40 64 27 -
Affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA.**

Représentant pour l'UNSA FASMI : Thierry CLAIR

A - TEXTES (VOTE) :

1. Décret modifiant le décret n° 2012-328 du 06 mars 2012 relatif à l'organisation territoriale de la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF)

Ce texte mentionne le déménagement de la BMRA antenne de l'Isère, actuellement implantée sur la commune de Saint Martin le Vinoux, sur l'Hôtel de Police de Voiron. Ce déménagement n'est pas considéré comme une opération de restructuration, aucune modification de l'organigramme ou de modification de la structure n'étant proposée.

L'UNSA FASMI a exprimé des craintes sur des opérations de déménagement qui pourraient être utilisées en lieu et place d'opérations de restructuration.

Vote :

Abstention : UNSA FASMI - SNIPAT - CFE/CGC - FO

2. Projet d'arrêté qualifiant la réorganisation des services territoriaux de la direction départementale de la sécurité publique de Seine-et-Marne d'opération de restructuration ouvrant droit à la prime de restructuration et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié pour les mouvements de personnel intervenant entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021.

Ce projet d'arrêté concerne une opération de restructuration des services de la DDSP de Seine et Marne. Elle ouvre droit à la prime de restructuration. Plus de 200 fonctionnaires sont concernés.

Des fonctionnaires concernés par le texte n'auraient pas été pris en compte par les mesures prévues par la restructuration. Un point sera fait lors du prochain CTRPN.

Vote :

Contre : UNSA FASMI - SNIPAT - CFE/CGC

Abstention : FO

B – COMMUNICATION :

1. *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale (dotation des PTS d'aérosols incapacitants)*

Cette modification du texte permet la dotation de "générateurs d'aérosols lacrymogènes" aux personnels de la police technique et scientifique.

Les bombes lacrymogènes seront attribuées à la demande de l'agent.

Une formation de 5 jours va être dispensée aux personnels de la police technique et scientifique qui se déplacent sur les lieux d'infraction.

Ce stage comprendra des modules sur la gestion des interventions, la gestion du stress ...

2. *Circulaire portant sur les motocyclistes*

Cette instruction fera l'objet d'un suivi.

L'UNSA FASMI, lors des réunions préparatoires, avait demandé la réécriture d'une partie du préambule. Les missions des motocyclistes ont été précisées dans la nouvelle écriture présentée.

D'autre part, la 2ème session de formation qui devait concerner "exclusivement" la PP, pourra être ouverte aux autres directions (DCSP et DCCRS).

C – QUESTIONS DIVERSES

• *Investigation : L'UNSA FASMI a demandé qu'un point précis lors d'un prochain CTRPN ou d'une réunion de présentation, soit fait sur l'état d'avancement du nouveau logiciel de rédaction de procédure.*